

PRO SILVA FRANCE

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE
ARRETE PREFECTORAL DU 18/03/2013 (PREFECTURE DU BAS-RHIN)



APPEL A COTISATION 2024 - 2025

PERIODE OCT. 24 - OCT. 25

Les différents niveaux de cotisations à votre disposition sont les suivants (cocher la case) :

- 10 €** : étudiants ou sans emploi (droit de vote en AG, réception de la Lettre de PSF)
- 15 €** : sympathisant (pas de droit au vote en AG, pas d'envoi de Lettre)
- 48 €** : membre actif pour les personnes physiques et les Groupements Forestiers (droit de vote en AG, réception de la Lettre de PSF)
- don libre **AU-DELA DE 100 €** : donateur (droit de vote en AG, réception de la Lettre de PSF)
- 250 €** : membre actif pour personnes morales, hors Groupements Forestiers

Rappel : ces cotisations et dons ouvrent droit à une réduction d'impôts sur le revenu, à hauteur des 2/3 pour les donateurs privés et de 60% pour les personnes morales.

Exemple : adhérez à hauteur de 150€, déduisez 100€ de vos impôts et payez, in fine, 50€

NOM (CORRESPONDANT POUR LES PERSONNES MORALES) _____ PRENOM _____

RAISON SOCIALE / GROUPEMENT FORESTIER _____

ADRESSE _____

EMAIL _____ TEL _____

SOUS QUELLE FORME SOUHAITEZ-VOUS RECEVOIR LA LETTRE DE PRO SILVA (HORS SYMPATHISANTS)

- Version informatique (l'envoi informatisé permet une économie à Pro Silva) Version papier

GROUPES REGIONAUX

- Auvergne - Limousin
- Bretagne
- Centre
- Champagne
- Franche-Comté - Bourgogne
- Hauts de France
- Ile de France
- Lorraine - Alsace
- Méditerranée
- Normandie
- Ouest
- Plateaux Calcaires
- Rhône-Alpes
- Sud-Ouest

PROFESSION

Filière Forêt-Bois	Gestion (experts, techniciens, GFP...)	
	Administrations et établissements publics (ONF, CNPE, DDT...)	
	Filière (travaux, exploitation, transformation...)	
	Territoires (collectivités...) et associations	
	Recherche et enseignement	
	Etudiant (forêt)	
	Retraité (forêt)	
Autre	Retraité (autre)	
	Agriculteur	
	Etudiant (autre)	
	Autre métier	
	Sans emploi	

	Oui	Non
Je suis propriétaire forestier :		

J'accepte de figurer dans l'annuaire des adhérents (diffusion interne uniquement) ? Oui Non

Si vous n'avez pas réglé votre cotisation antérieure et si vous souhaitez le faire, vous pouvez la joindre à celle de l'année en cours.

MODE DE PAIEMENT

- par **CB** en ligne (<https://prosilva.fr/adhesions/>)
- par **chèque** : à libeller au nom de PRO SILVA FRANCE
- par **virement** (précisez NOM + PRENOM)

IBAN FR76 4255 9100 0008 0143 9593 705

BIC : CCOPFRPPXXX

BULLETIN D'ADHESION A RENVOYER

(Seulement pour les nouveaux adhérents ou en cas de changement)

Chargée de mission : **Margot Gessen**

16 Avenue de la Tranquillité

04860 PIERREVERT

Tel : 06 37 35 23 69

Mail : margot.gessen@prosilva.fr

PRESIDENT

Évrard de TURCKHEIM
7 rue du Modenberg 67110 Dambach
Tél : 06 88 21 90 45
E-mail : e.deturckheim@cf-expertise.com

TRESORIER

Éric LACOMBE
4 rue du Tambour Major 88000 Épinal
E-mail : ericlacombe7@orange.fr

DIRECTEUR

Antoine CADORET
14 rue Girardet 54000 NANCY
Tél : 06 17 99 69 61
Mail : antoine.cadoret@prosilva.fr

DELEGUE GENERAL

Nicolas LUIGI
16 avenue de la tranquillité 04860 Pierrevert
Tél : 06 71 90 16 00
E-mail : nicolas.luigi@prosilva.fr

INFORMATIONS SUR LES SERVICES LIES A L'ADHESION

Adhérer à Pro Silva France c'est :

- ✓ intégrer un réseau d'acteurs intéressés par le développement d'une sylviculture continue, irrégulière et proche de la nature et, plus largement, durable et multifonctionnelle
- ✓ participer au développement des idées, principes et actions prônés par l'association et ses partenaires, à l'échelle locale, nationale ou européenne
- ✓ participer au développement et à la diffusion des outils spécifiques développés par l'association
- ✓ soutenir les actions de sensibilisation à la gestion forestière irrégulière, continue et proche de la nature que l'association mène auprès des institutions et partenaires techniques

Adhérer à Pro Silva France c'est aussi bénéficier des services offerts par l'association et ses partenaires. Vous pouvez adhérer à notre association suivant trois modalités différentes, au choix :

- soit en qualité de « **sympathisant** », pour marquer votre attachement à nos idées et nos projets. Pour cette modalité, la cotisation annuelle s'élève à 15 €. Elle permet de bénéficier des informations générales de notre réseau mais ne donne pas le droit de vote aux Assemblées Générales, ni de réductions pour les manifestations organisées par notre structure (tournées, voyages, session d'information, ...). Elle ne donne pas droit à la réception de la Lettre de Pro Silva France.
- soit en qualité de « **membre actif** », correspondant à la modalité « historique » d'adhésion et d'implication dans la vie de notre association, avec une cotisation annuelle de 48 €. Cette modalité d'adhésion donne droit de vote aux Assemblées Générales et permet d'accéder à l'ensemble des services et informations « classiques » de notre réseau (lettre trimestrielle, newsletter, réductions pour sessions d'information et formations, tournées et voyages, ...), ainsi qu'aux services à venir.
- soit en qualité de « **donateur** », au-delà de 100 € de dons par an (incluant de fait la cotisation en qualité de « membre actif »). Cette modalité d'adhésion a été mise en place pour permettre à ceux qui le souhaitent de soutenir encore plus activement nos actions et nos idées par des dons, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt (66% pour les particuliers, 60% pour les entreprises). Cette possibilité est effective depuis la reconnaissance d'Utilité Publique obtenue par Pro Silva France, en mars 2013

Le tableau ci-après résume les principaux services proposés aux adhérents, suivant la modalité choisie :

TYPE D'ADHESION ET D'IMPLICATION	SYMPATHISANT	MEMBRE ACTIF	DONATEUR
Droit de vote aux Assemblées Générales annuelles	Non	Oui	Oui
Réception de la Lettre de Pro Silva (au moins 3 par an)	Non	Oui	Oui
Invitation aux tournées et animations des groupes régionaux	Oui (participation aux frais possible)	Oui (gratuit)	Oui (gratuit)
Invitation aux voyages d'étude	Oui	Oui (avec réduction)	Oui (avec réduction)
Invitation aux sessions de formation spécifiques	Oui	Oui (avec réduction)	Oui (avec réduction)
Réceptions des actualités via le mailing « prosilv'actus »	Oui	Oui	Oui
Déduction fiscale du montant des adhésions et dons : réduction d'impôt de 66% pour les particuliers (art. 200 du CGI) et 60% pour les entreprises (art. 238 du CGI)	Oui	Oui	Oui
Participation gratuite à une formation Pro Silva existante , pour le/la donateur.trice ou tout.e autre adhérent.e « parrainé.e », en qualité de « donateur.trice invité.e »	Non	Non	Au-delà de 600€ de don

La reconnaissance d'Utilité Publique obtenue par Pro Silva France en mars 2013 ouvre droit à une réduction d'impôt ouverte conformément aux articles 200 et 238 du Code général des Impôts. Tout don et/ou cotisation ouvre droit à une réduction d'impôt de 66% pour les particuliers (art. 200) et 60% pour les entreprises (art. 238).

Conditions des dons :

- particuliers : dans la limite de 20% du revenu imposable, l'excédent pouvant être reporté sur 5 années fiscales
- entreprises : dans la limite de 5 pour mille du Chiffre d'Affaires

**L'ADHESION A PRO SILVA FRANCE NE DONNE AUCUN DROIT SUR L'UTILISATION DU LOGO
NI A USAGE PRIVE, NI A USAGE PUBLIC.**